

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2025\_11\_09

Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Séance du 27 novembre 2025

*vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.*

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Benoît LEBON représenté par Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD représenté par Audrey POTAUFEUX, Justine MARCY-CHINCHILLA représentée par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2020-07-03 en date du 28 juillet 2020 relative à la fixation des tarifs de la salle polyvalente,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la hausse du prix de l'électricité, qui impacte considérablement le budget de la commune,

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la commission « Salles communales et bâtiments » le 20 octobre 2025, et par le Maire et les adjoints le 17 novembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

de modifier les tarifs de location comme suit et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

Pour la location de la grande salle (cuisine et sanitaires compris) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 340 €	Hiver : 390 €	Été : 490 €	Hiver : 540 €
Journée en semaine	Été : 190 €	Hiver : 205 €	Été : 270 €	Hiver : 285 €
Réunion	Été : 100 €	Hiver : 115 €	Été : 180 €	Hiver : 195 €
Activité hebdomadaire	250 €/an		300 €/an	

Pour la location de la petite salle (avec accès à la cuisine et aux sanitaires) :

	Habitants de Prouilly		Personnes extérieures	
Week-end	Été : 240 €	Hiver : 280 €	Été : 390 €	Hiver : 430 €
Journée en semaine	Été : 110 €	Hiver : 125 €	Été : 190 €	Hiver : 205 €
Réunion	Été : 70 €	Hiver : 85 €	Été : 160 €	Hiver : 175 €
Activité hebdomadaire	200 €/an		250 €/an	

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025  
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

051-215104159-2025\_11\_09-DE  
A G E D I

Pour les associations du village

	Associations locales	
1 <sup>ère</sup> location (sans utilisation de la cuisine)	Été : 50 €	Hiver : 80 €
1 <sup>ère</sup> location (avec utilisation de la cuisine)	Été : 70 €	Hiver : 100 €
Locations suivantes	Été : 100 €	Hiver : 130 €

La période d'été est du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et la période hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de chaque année.

La location de la grande salle restante prioritaire, toutes personnes désirant réserver la petite salle pourront le faire à tout moment et une confirmation sera donnée 3 mois avant la date de location.

Les tarifs du week-end, de la journée et d'une réunion incluent le nettoyage des locaux.

L'activité hebdomadaire a une durée maximale de 2 heures, les locaux devant être rendus propres.

Une caution de 1 000,00 € est demandée à la remise des clefs et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Le Maire,  
Catherine MALAISÉ

*C. Malaisé*



Date de transmission de l'acte: 02/12/2025  
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

051-215104159-2025\_11\_09-DE  
A G E D I